

20.21 Subventions conditionnelles et programmes à frais partagés au 31 mars 1975 (fin)

Ministère et projet	Provinces participantes ¹	Quote-part provinciale ² %	Contribution fédérale 1974-75 \$ milliers
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL (fin)			
Programmes de sécurité de revenu et d'assistance sociale			
Assistance aux personnes âgées	8 (I.-P.-E., N.-B.)	50	41 Cr. ^{4,5}
Allocations aux aveugles	10 + T.N.-O.	25	1,068 ⁴
Allocations aux invalides	10 + Yukon et T.N.-O.	50	1,807 ⁴
Projets expérimentaux de revenu garanti	Man.	25	1,763
Assistance-chômage	Qué., Sask., Alb., T.N.-O.	50	129 ⁴
Régime d'assistance publique du Canada	10 + Yukon et T.N.-O.	50	1,056,062 ⁴
Services aux jeunes délinquants	N.-B., Ont.	50	12,500
Soins dans les maisons de santé	Ont., Man., Alb.	50	45,598
Subventions nationales au bien-être	I.-P.-E., N.-B., Ont., Sask., C.-B., T.N.-O.	50	41
Réadaptation professionnelle des invalides	9 (Qué.), T.N.-O.	50	12,000
SECRETARIAT D'ÉTAT			
Enseignement postsecondaire	10	50	503,579
Manuels de langues pour les cours de préparation à la citoyenneté	Qué., Ont., Sask.	—	137
Expansion du bilinguisme	10 + Yukon et T.N.-O.	—	91,325
Promotion du civisme - participation des Indiens	Yukon	selon les conditions de l'entente	15
Promotion du civisme et cours de langues pour les immigrants	Qué., Ont., Sask., Alb., C.-B.	50	1,097
TRANSPORTS			
Contrat à frais partagés entre le ministère fédéral des Transports, le ministère des Transports et des Communications de l'Ontario et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton	Ont.	60	9
Contrat pour la démonstration d'un véhicule sur coussin d'air pour le transport des marchandises	Qué.	44	100
Subventions pour des travaux de voirie	Man., Sask., Alb., C.-B.	—	22,800
TRAVAUX PUBLICS			
Modifications intérieures et extérieures de l'édifice Johnson, rue Barrington à Halifax (N.-E.), pour Information Canada	N.-É.	selon les conditions de l'entente	4
Coût d'entretien du pont Perley, en vertu d'une entente, le gouvernement fédéral paie 75% et l'Ontario 25%. Coût d'entretien du pont Macdonald-Cartier, en vertu d'une entente, le gouvernement fédéral paie 33 1/4% et l'Ontario 66 3/4%.	Ont.	selon les conditions de l'entente	54
Projet Churchill, entente à frais partagés avec le Manitoba pour des services de construction et des infrastructures sociales à Churchill (Man.)	Man.	selon les conditions de l'entente	2,483

¹Les provinces non participantes sont indiquées entre parenthèses.²Ici, 50% peut signifier que la province doit payer 50% du coût du projet ou qu'elle doit verser une contribution égale à celle du gouvernement fédéral.³L'estimation est de \$7,784,000 pour Terre-Neuve et \$279,000 pour le Nouveau-Brunswick. Ce chiffre comprend des contributions supplémentaires provenant de la portion de la caisse (\$25 millions) réservée à la région de l'Atlantique: Terre-Neuve \$2,714,000, Nouveau-Brunswick \$93,000.⁴Comprend la contribution accordée au Québec en vertu de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), sous forme d'abattement fiscal et de paiement de rajustement des frais d'exploitation ou recouvrement.⁵Cr. indique un recouvrement.